

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 OCTOBRE 2012**

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES GÉNÉRALES

101 - Installation de deux nouveaux conseillers municipaux (M. le Maire)	3
102 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (M. le Maire)	4
103 - Commission municipale des sports - Modification de la composition (M. le Maire)	5
104 - Conseil d'établissement de l'Ecole Sainte-Sophie - Désignation d'un nouveau délégué (M. le Maire)	5

II - FINANCES

201 - Débat d'orientation budgétaire	6
202 - Admissions en non-valeur (M. Raillard)	15

III - PERSONNEL

301 - Régime indemnitaire - Modification (M. Caillaud)	16
302 - Etudes surveillées - Recrutement d'un vacataire (M. Caillaud)	17

IV - ANIMATIONS

401 - Animations des fêtes de fin d'année 2012 - Gestion et tarifs de location (M. Martineaud)	18
--	----

V - URBANISME - TRAVAUX

501 - Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques (M. Castagnet)	20
--	----

VI - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

601 - Immeuble 22 rue Grosse Horloge - Acquisition (M. Castagnet)	21
602 - Fouilles archéologiques au 1 et 3 rue Laurent Tourneur - Signature de la convention avec le Conseil général (M. Castagnet)	23

Date de convocation : 19 octobre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 26

Paul-Henri DENIEUIL, Maire, Serge CAILLAUD, Sylvie SALADE, Yolande DUCOURNAU, Didier MARTINEAUD, Jacques CASTAGNET, Christelle JAUNEAU, Antoine BORDAS, Dany COSIER, Adjoints.

Robert DUPARD, Michèle PINEAU, Hervé BOUCHER-DOIGNEAU, Gilles RAILLARD, Cynthia CARDOSO-CHASSERIAUD, Thierry BOUSSEREAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Bruno CLARET, Corine CREPOL, Monique PINEAUD, Hénoch CHAUVREAU, Jean-Claude BOURON, Bernard PRABONNAUD, Jean MOUTARDE, Françoise MESNARD, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Christine TAVERNE-GIRARD	donne pouvoir à	M. le Maire
Florence PERRY	donne pouvoir à	Sylvie SALADE
Jean-Marie BOISSONNOT	donne pouvoir à	Thierry BOUSSEREAU
Agnès DESLANDES	donne pouvoir à	Michèle TOUCAS-BOUTEAU

Président de séance : Paul-Henri DENIEUIL

Secrétaire de séance : Yolande DUCOURNAU

Monsieur le Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

M. le Maire : «Bonsoir à tous. Nous allons commencer si vous le voulez bien. Je suis très heureux de vous accueillir. Je suis également très heureux d'accueillir deux nouveaux venus parmi nous, madame Cardoso-Chasseriaud et monsieur Boucher-Doigneau.

Je vais tout d'abord vous indiquer les procurations que nous avons reçues. Madame Taverne m'a donné pouvoir, madame Perry a donné pouvoir à madame Salade, monsieur Boissonnot a donné pouvoir à monsieur BousserEAU et madame Deslandes a donné pouvoir à madame Toucas-Bouteau. Malgré ces absences, je constate que le quorum est atteint. Je vous propose de désigner madame Ducournau en qualité de secrétaire de séance, si elle l'accepte. Merci Madame Ducournau.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour de notre Conseil, je voudrais vous rappeler que le 5 octobre dernier, nous avons appris le décès de monsieur Pierre Millot. Pierre Millot a été un

collaborateur de la Ville pendant de longues années. Il était professeur de musique, mais il était beaucoup plus que cela. Pierre Millot était un homme de grande culture, qui avait une connaissance approfondie du monde de la musique, des auteurs, des musiciens, mais aussi des instruments. Avant de prendre sa retraite, il nous a offert le fantastique plaisir de pouvoir l'écouter pratiquement tous les samedis à la chapelle des Bénédictines où il donnait, de façon tout à fait bénévole, des concerts. Il faisait parfois venir des musiciens quand lui-même n'en était pas le principal interprète. Ce fut un homme qui a beaucoup apporté aux jeunes. Il était extrêmement apprécié comme professeur. J'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs reprises à ses auditions. Je me rappelle qu'il était, à chacune d'elles, aussi sensible que ses élèves, devant un public qu'il connaissait pourtant bien, simplement parce qu'il craignait que ses élèves ratent une note ou ne réussissent pas la prestation qu'il espérait. Je voudrais donc, en votre nom à tous, dire toute notre sympathie à sa famille et naturellement à Annie Millot, qui était elle-même une de nos collègues, et vous proposer d'observer une minute de silence ».

Une minute de silence est respectée en la mémoire de Pierre Millot

M. le Maire : « Je vous remercie.

Le premier point de notre ordre du jour consiste à adopter le procès-verbal de la séance que nous avons tenue le 13 septembre dernier. Vous avez reçu ce procès-verbal. Est-ce qu'il y a des remarques à ce sujet ? Je considère donc que ce procès-verbal est adopté.

Le point suivant concerne l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux ».

INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rapporteur : M. le Maire

Deux Conseillers municipaux ont présenté leur démission :

- Mme Elisabeth COLAS, par courrier du 14 septembre 2012 ;
- M. Abdoul LÉRY, par courrier du 17 septembre 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code électoral, et les suivants sur la liste « Réussir ensemble », Mme Cynthia CARDOSO-CHASSERIAUD et M. Hervé BOUCHER-DOIGNEAU sont devenus Conseillers municipaux de la Ville de Saint-Jean d'Angély, en lieu et place de Mme Elisabeth COLAS et de M. Abdoul LÉRY.

Il est demandé au Conseil municipal d'installer dans leur fonction de Conseiller municipal, Mme Cynthia CARDOSO-CHASSERIAUD et M. Hervé BOUCHER-DOIGNEAU qui occupent désormais respectivement les rangs 14 et 12 dans le tableau du Conseil municipal qui est modifié en conséquence.

M. le Maire : « Je vous rappelle que madame Colas et monsieur Léry nous ont adressé leur démission. Conformément aux dispositions du Code électoral, nous avons proposé aux deux colistiers suivants de la liste « Réussir ensemble » de venir nous rejoindre au Conseil. Il s'agit de madame Cardoso-Chasseriaud et de monsieur Boucher-Doigneau. Il est donc demandé au Conseil municipal d'installer dans leur fonction de Conseiller municipal madame Cynthia Cardoso-Chasseriaud et monsieur Hervé Boucher-Doigneau. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Je voudrais juste vous indiquer que, conformément à nos positions passées, nous nous abstenons sur ce vote ».

M. le Maire : « Bien. Mais il n'y a pas de vote ».

Le Conseil municipal prend acte de cette installation.

M. le Maire : « Je suis donc heureux de vous accueillir au nom de l'ensemble du Conseil. J'espère que vous participerez activement, mais j'en suis persuadé, à nos débats et à nos réflexions. Le point suivant concerne également une information ».

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CGCT

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L. 2122.22 du Code général des collectivités territoriales, et aux délibérations du Conseil municipal du 10 avril 2008 et 15 septembre 2011 portant délégation au Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la dernière séance du Conseil municipal du 13 septembre 2012.

Décision N° 501/12 : Prix des entrées pour le concert « Requiem de Mozart » le 14 octobre 2012 déterminés comme suit :

Tarif 1 – Places assises sur le côté	5 €
Tarif 2 – Places assises à compter du 11 ^{ème} rang	12 €
Tarif 3 – Places assises devant	20 €

M. le Maire : « Il s'agit du compte-rendu des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil, en l'occurrence du concert qui a récemment été donné en l'église Saint-Jean Baptiste. Nous avons en effet assisté à la «Messe en ré » du « Requiem de Mozart ». Ce fut une très belle soirée, qui s'est tenue le 14 octobre dernier. Il y a eu beaucoup de monde puisque nous avons relevé pratiquement 300 entrées payantes. L'église était vraiment pleine à cette occasion. Ce fut réellement un vrai moment de bonheur et d'émotion. Je vous indique donc ici les prix qui ont été déterminés. Il y avait trois tarifs : 5 €, 12 € et 20 € ».

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 13 septembre 2012.

M. le Maire : « Nous allons maintenant évoquer la modification de la composition de la Commission municipale des sports ».

COMMISSION MUNICIPALE DES SPORTS MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Rapporteur : M. le Maire

En application de l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a approuvé par délibération du 10 avril 2008, la composition de la Commission municipale des Sports.

Par courrier du 19 septembre 2012, M. Henoche CHAUVREAU a démissionné de ladite Commission.

En conséquence, il est proposé d'arrêter la composition de la Commission municipale des Sports ainsi qu'il suit :

- Mme Christelle JAUNEAU
- M. Jean-Marie BOISSONNOT
- M. Antoine BORDAS
- M. Hervé BOUCHER-DOIGNEAU, en lieu et place de M. Henoche CHAUVREAU

M. Bernard PRABONNAUD, en lieu et place de Mme Agnès DESLANDES dont les activités professionnelles l'ont conduit à enseigner momentanément à l'étranger.

M. le Maire : « Suite à la démission de monsieur Chauvreau, il est proposé de demander à monsieur Boucher-Doigneau de venir siéger à cette commission. De la même façon, nous avons proposé que monsieur Prabonnaud puisse remplacer madame Deslandes, que ses activités professionnelles ont amené à enseigner momentanément à l'étranger, au sein de cette même commission. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur Chauvreau et madame Toucas-Bouteau, avec deux voix, s'abstiennent ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (26)

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 3

M. le Maire : « Le point suivant concerne la désignation d'un nouveau délégué au conseil d'établissement de l'école Sainte-Sophie »

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-SOPHIE DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 10 avril 2008, le Conseil municipal a désigné les représentants appelés à siéger aux Conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de la ville.

Par courrier du 19 septembre 2012, M. Henoche CHAUVREAU a démissionné de sa fonction de délégué au Conseil d'Ecole de Sainte-Sophie.

En conséquence, il est proposé de désigner M. Antoine BORDAS pour siéger au Conseil d'établissement de l'école Sainte-Sophie, en lieu et place de M. Hénoch CHAUVREAU.

M. le Maire : « Suite à la démission de monsieur Chauvreau, il est proposé que monsieur Bordas siège au conseil d'établissement de l'école Sainte-Sophie. Monsieur Bordas a donné son accord. Il a plusieurs fois participé au conseil d'administration de cet établissement, comme d'ailleurs monsieur Claret. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Monsieur Chauvreau s'abstient. Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins une voix ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 1

M. le Maire : « Nous allons ensuite passer au Débat d'orientation budgétaire. Je donne la parole à monsieur Raillard ».

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Le Conseil Municipal a, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé au Débat d'Orientation Budgétaire au cours de la présente séance publique.

M. Raillard : « Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, l'article L.23.11 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un Débat d'orientation budgétaire ait lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget de l'exercice à venir. Le budget primitif fera l'objet d'un vote au mois de décembre. Nous allons donc débattre aujourd'hui. Je précise que ce débat ne donnera pas lieu à un quelconque vote. Par ailleurs, contrairement à il y a deux ans, mais de la même manière que l'année dernière, il n'y aura pas de reprise anticipée du résultat de l'année 2012 au moment de l'élaboration du budget primitif. Nous reprendrons le résultat de l'exercice 2012 au moment du vote du budget supplémentaire, lorsque le compte administratif sera connu, en début d'année. Je vais rapidement évoquer les éléments macro-économiques. Le contexte est très chahuté, tout le monde le sait, à droite comme à gauche, en France, en Europe mais aussi ailleurs dans le monde. La vision du gouvernement comme celle des économistes concernant le PIB, produit intérieur brut, est quasiment stable, à 0,3% pour les institutions et 0,1% de croissance en 2012 pour les économistes. Pour 2013, le projet de loi de finances qui est en cours de discussion à l'Assemblée nationale table sur une croissance de 0,8%, croissance à laquelle personne ne croit. Les économistes les plus optimistes, les instituts du FMI en l'occurrence, prévoient une croissance de 0,4%, donc la moitié du chiffre prévu au projet de loi de finances. Les économistes plus prudents ou pessimistes envisagent eux une baisse du PIB l'année prochaine. L'inflation quant à elle sera, fin 2012, de l'ordre de 2%. Il y a là convergence de vue entre le gouvernement et les économistes. L'année prochaine devrait connaître une légère baisse, se situant entre 1,7% et 1,8% d'inflation. Les taux d'intérêts sont bas et vont le rester. Le taux directeur de la BCE est aujourd'hui à 0,75% et devrait rester, au plus

haut, à ce niveau. Le contexte économique et financier est également difficile en matière de chômage. Les chiffres du chômage ont été divulgués aujourd'hui et ils sont mauvais. En juillet, le chiffre pour la métropole était de 9,7% de la population active, 11,3% au niveau global pour la France. Il y a 50 000 chômeurs de plus fin septembre. En 2013, le chômage va continuer d'augmenter. Les prévisions des économistes sont de l'ordre de 11% de chômage pour l'année prochaine, comparés aux 9,7% aujourd'hui. Nous pouvons donc hélas nous attendre encore à une dégradation d'un point et demi du taux de chômage. Il s'agit de perspectives très sombres en matière d'emploi ».

M. le Maire : « Sur ce graphique malheureusement très éloquent, nous constatons que la montée du chômage n'a pas cessé de s'accroître depuis pratiquement notre élection. Depuis le mois de mars 2008, le chômage n'a pas cessé d'augmenter en France. Et avec une perspective de croissance qui serait simplement de 0,5%, il n'est pas surprenant de constater la poursuite de la montée du chômage. Je vous rappelle qu'il nous faudrait retrouver un taux de croissance économique de l'ordre de 1,2% à 1,5% pour qu'une stabilisation du chômage intervienne. Nous sommes donc dans une situation qui est très grave, et je pense que même des territoires comme les nôtres vont être touchés. En effet, même si nous ne sommes pas très industrialisés, nous avons des entreprises de taille moyenne qui risquent d'être touchées par cette absence de croissance. Oui, Monsieur Bouron ? »

M. Bouron : « A ce titre, au prochain Conseil municipal, lors du vote du budget primitif, pourriez-vous fournir à l'assemblée les chiffres du chômage à Saint-Jean-d'Angély et sa structure ? Je vous en remercie ».

M. le Maire : « Nous essaierons avec les éléments que nous possédons qui sont, comme vous le savez, très imparfaits, puisque les statistiques de chômage recouvrent un périmètre qui ne correspond pas exactement à celui de la commune, mais plutôt à celui du Pays ou de l'arrondissement ».

M. Bouron : « Tout à fait ».

M. Raillard : « En ce qui concerne la ville de Saint-Jean-d'Angély, je vais vous soumettre les orientations générales que nous retenons dans la construction budgétaire qui sera présentée en décembre, et qui sont les suivantes. Tout d'abord, nous n'augmenterons pas la pression fiscale, ne dérogeant pas à notre ligne de conduite. En effet, depuis que nous avons été élus en 2008, il n'y a pas eu d'augmentation de la pression fiscale. Je rappelle qu'il s'agit là du taux des taxes ménages, puisque l'ancienne TPU, qui est devenue la contribution économique territoriale, est maintenant du ressort de la Communauté de communes. En ce qui concerne les taxes ménages, la Ville vote sur le taux de fiscalité, ce que l'on appelle la pression fiscale. En revanche, la réévaluation des bases est votée par le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances. Pour l'instant, en ce qui concerne la construction budgétaire, et dans l'attente de chiffres plus précis, nous partons sur une augmentation des bases de l'ordre de 1% ».

M. le Maire : « Pour une inflation que vous avez dit être de l'ordre de 2%... »

M. Raillard : « Plus exactement pour une inflation de 1,7%. Pour l'instant, ne possédant pas d'informations complémentaires, nous avons envisagé une première mouture de la construction sur la base de 1% de hausse des bases. Le deuxième élément important des orientations générales est évidemment la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous visons une croissance de l'ordre de 1% à 1,5% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Il y a également le maintien des recettes, avec une bonne nouvelle. En effet, pour 2013, toujours dans le cadre du projet de la loi de finances, le gouvernement n'envisage pas de réduire les dotations de l'Etat. Ce n'est pas le cas pour 2014 et

2015 où d'ores et déjà l'annonce est faite d'une baisse des dotations de l'Etat de 750 millions d'euros au niveau du pays. Nous souffrirons peut-être moins, c'est notre espoir, en tant que territoire rural grâce au phénomène des compensations, notamment la DSR, dotation de solidarité rurale. Mais cela concerne 2014. En 2013, pour l'instant, il y a maintien des recettes. Nous désirons également favoriser les investissements et contenir le niveau d'endettement. Nous avons là un point positif et un point négatif. Le point positif est que les taux sont faibles. Nous pouvons jouer sur les taux variables avec une croissance faible. Nous pouvons effectivement penser que, la croissance n'étant pas au rendez-vous, les taux vont rester faibles, voire encore continuer de baisser. La mauvaise nouvelle concerne les banques. En effet, avec la disparition annoncée de Dexia, les banques ne prêtent plus qu'à quinze ans et non plus vingt ans. Pour le remboursement, le renchérissement pour les nouveaux emprunts représente donc un tiers en plus d'annuités d'emprunt. En ce qui concerne le fonctionnement, les recettes du budget primitif 2013 devraient être en hausse de l'ordre de 1,5% par rapport au budget primitif 2012, 1,1% si l'on enlève le produit exceptionnel des résultats du lotissement du Vallon du Ponant que nous avons réintégré dans le budget de la Ville. Pour la fiscalité, comme je l'ai déjà dit, les taux restent inchangés, les bases augmentent de 1% et les dotations de l'Etat perçues en 2012 sont reconduites. Sur ce schéma, vous voyez que la fiscalité directe représente à peu près 44% du total, les dotations et participations un quart de nos recettes et les attributions de compensation un quart également. Le reste est constitué de quelques petites sommes, non négligeables au point de vue de l'équilibre budgétaire, mais qui restent faibles en termes de pourcentage par rapport au total. Du côté des dépenses, les charges de personnel sur lesquelles nous tablons sont en augmentation de 2,5% en 2013. Les autres charges à caractère général baisseraient de 3%. Les subventions que nous verseront sont inchangées par rapport à 2012, mis à part un effet optique. En effet, nous avons maintenant intégré dans les subventions, pour un certain nombre d'associations qui occupent un local à elles seules, le coût des dépenses de fluides, c'est-à-dire électricité, gaz, eau, chauffage. Pour ce faire, nous avons calculé la moyenne des trois années. Ces subventions ont été augmentées d'autant, aux associations concernées de consentir les efforts nécessaires si elles veulent moins dépenser d'argent, puisque les compteurs sont désormais enregistrés à leurs noms. Les subventions demeurent donc inchangées à cet élément technique prêt. Les frais financiers, puisque nous avons vu que les taux baissaient, seront en baisse de l'ordre de 10% à 11%.

Vous constatez donc que les charges de personnel représentent près de 55%. Celles-ci seront à peu près de 2,5% supérieures à celles de l'année 2007. J'ai pris 2007 en référence puisqu'il s'agit de la dernière année de l'ancienne mandature. Par rapport à une base cent qui était la dernière année de la précédente équipe municipale, les charges de personnel ont augmenté de 100 000 € environ sur six ans, de budget primitif à budget primitif. Cela représente une croissance de moins de 0,5% par an. A l'inverse, l'ensemble des autres charges, qui représentent l'autre petite moitié, ont elles baissé de 600 000 € entre 2007 et 2013. En investissement, les recettes espérées reposent sur une stabilité des taxes d'aménagement, 350 000 € environ de FCTVA, c'est-à-dire fonds de compensation de la TVA par rapport aux investissements de 2012. Nous envisageons également un emprunt d'un montant se situant entre 1 000 000 € et 1 200 000 €, ainsi que des recherches de subventions les plus élevées et les plus nombreuses possible. A ce sujet, parmi les dépenses d'investissement prévues, il y a une partie de la toiture de l'Abbaye. Il s'agit en l'occurrence d'un énorme montant, mais avec un taux de subventionnement relativement élevé à différents niveaux, que ce soit l'Etat, la Région ou le Département ».

M. le Maire : « Le FCTVA est en fait encaissé deux ans après les travaux ? »

M. Raillard : « Un an désormais. Cela a été institutionnalisé ainsi depuis 2009. Les 350 000 € correspondent aux investissements effectivement réalisés, facturés et payés à fin 2012. Et nous tablons sur un taux de réalisation de l'investissement de 80% pour arriver à ce montant.

Nos priorités en matière d'investissement sont évidemment de maximiser le niveau d'investissement, mais dans ce cadre contraint qui est que nous ne souhaitons pas emprunter plus

de 1 000 000 € ou 1 200 000 €, compte tenu de la période de remboursement désormais limitée à quinze ans. Nous voulons également maîtriser l'encours de la dette et conserver au global ce qui est notre indicateur d'efficacité, à savoir le taux d'endettement, c'est-à-dire la comparaison entre notre endettement total et la capacité d'autofinancement. Nous voulons ainsi rester inférieurs à huit années de CAF. Nous nous situons en l'espèce dans un couloir entre six et sept années de CAF en matière d'endettement. Les dépenses d'équipement se situeraient donc dans une fourchette allant de 2 500 000 € à 2 700 000 €. C'est un petit peu moins que l'année dernière et qu'en 2011, mais significativement plus que l'ensemble des années précédentes. En ce qui concerne l'endettement, nous avons un emprunt de l'ordre de 1 000 000 € à 1 200 000 € qui donnerait en termes de capital restant dû, c'est-à-dire l'ensemble de la dette du budget principal de la Ville, un endettement qui se situe aux alentours de 11 500 000 € à 11 800 000 €. En conclusion, il faut retenir la stabilité de la pression fiscale, une maîtrise des charges de fonctionnement, le maintien de la capacité d'investissement et la maîtrise de l'encours de la dette. Voilà les piliers sur lesquels nous construisons le budget en ce moment ».

M. le Maire : « Merci Monsieur Raillard. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ou des remarques ? Monsieur Bouron ? »

M. Bouron : « J'ai quelques remarques à formuler bien sûr. Il est vrai qu'en exposant un DOB au 25 octobre, il nous est demandé de résoudre un problème à dix inconnues. On ne connaît aucune dotation, aucune compensation, aucune base, aucune valorisation. Même du côté de la loi de finances, j'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé... Ce ne doit donc pas encore être voté. L'ensemble des recettes est simplement estimé. Donc en réalité, le tout se dévoilera le 28 mars, lorsque l'on votera le compte administratif et le budget supplémentaire 2013. J'ai tout de même quelques remarques. Sur le fonctionnement, il y a des recettes qui progressent effectivement de 1,1%, ou 1,5% avec cette recette exceptionnelle sur le Ponant qui revient donc dans le budget principal, et des dépenses qui, elles, progressent de 1,4%. Cela signifie que les dépenses, toujours, progressent un petit peu plus que les recettes. Je parle des recettes aujourd'hui. Je suppose que les recettes du budget, lorsqu'on le votera, seront différentes. Parmi les recettes, je ferai juste une remarque sur les droits de mutation. Dans le document, vous nous dites qu'ils ont augmenté de 35%. S'ils ont augmenté de 35%, c'est par rapport à l'inscription de 100 000 € que vous aviez faite sur le budget 2012. Si l'on se réfère au budget 2011, il y avait 118 000 €. En réalité, les droits de mutation ont donc simplement augmenté de 20%. Au sujet des dépenses, nous sommes obligés de remarquer le taux de pourcentage élevé des dépenses du personnel, avec tout de même aujourd'hui 55% du budget. Il n'était que de 48% en 2008. Sur l'investissement, je crois qu'il faut que vous revoyiez effectivement, et d'une manière plus précise, le PPI. Lorsqu'en effet nous regardons les chiffres du PPI qui étaient prévus pour 2013, nous constatons que l'investissement déterminé s'élevait à 3 357 000 €. Aujourd'hui, vous prévoyez un investissement de 2 500 000 € à 2 700 000 €. Les recettes étaient de 398 000 €, elles sont de 350 000 € à peu près, quasiment conformes. Enfin, le besoin de financement dans votre PPI s'élevait à 3 159 000 € alors que vous nous indiquez ce jour que vous réaliserez un emprunt de 1 000 000 € à 1 200 000 €. Je crois donc qu'aujourd'hui, les chiffres du PPI ne sont plus crédibles. Il faut revoir ces chiffres, afin qu'ils soient plus convenables. En ce qui concerne la dette, je crois que nous ne serons jamais d'accord avec vos critères et les miens. Je constate toutefois que le stock de la dette est de 11 485 000 € au 31 décembre. Depuis douze ans, il n'a jamais été aussi élevé. C'est une réalité. Votre seul critère est celui de la CAF. Tout le monde sait faire baisser la CAF. Si vous augmentez la pression fiscale de 10% et diminuez les dépenses de 10%, la CAF va baisser... Pour moi, cela ne reste pas un critère suffisant. Une autre donnée est intéressante, c'est ce que l'on appelle le flux de la dette. Le flux de la dette, c'est l'inscription des emprunts nouveaux moins le remboursement en annuités du capital. Si vous regardez le flux de la dette pour votre budget 2013, vous trouvez 1 000 000 € moins le capital qui doit se situer à environ 850 000 €, ce qui signifie qu'il se situe à 150 000 €. Il vous reste donc 150 000 € sur un emprunt de 1 000 000 € pour alimenter votre budget d'investissement. C'est relativement faible, bien entendu. Et je crois qu'il s'agit là d'un critère

intéressant. En conclusion, le contexte financier vous contraint à des inscriptions d'emprunt plus conformes à la réalité de notre budget. Nous avons donc un budget d'investissement plus modeste, malgré les besoins importants en matière de voirie ou d'urbanisme. Cela fait des années que nos conclusions sont les mêmes, mais nous pourrions souscrire aux vôtres, c'est à dire stabilité des dépenses de fonctionnement et maximum d'investissement en essayant de stabiliser la dette ».

M. le Maire : « Cela signifie, Monsieur Bouron, que vous êtes d'accord avec nos efforts ? »

M. Bouron : « Avec les objectifs, oui. Mais nous verrons la réalité... »

M. le Maire : « Jusqu'à présent, nous avons tenu nos objectifs. Je voudrais juste revenir sur un point. Le critère du nombre d'années de remboursement est tout de même un vrai critère. Il est indépendant de la taille des chiffres en valeur absolue. Les chiffres en valeur absolue ne signifient rien. Ce qui est important, c'est notre capacité à rembourser un emprunt. Une personne très riche, par exemple, peut beaucoup emprunter car elle a des capacités de remboursement importantes ».

M. Bouron : « Vous ne croyez tout de même pas que c'est le cas de Saint-Jean-d'Angély ? »

M. le Maire : « Non, mais si nous augmentons notre capacité financière, notre CAF, notre capacité de remboursement sera meilleure. Il s'agit donc d'un critère objectif qu'en réalité, toutes les collectivités utilisent ».

M. Bouron : « Je suis d'accord avec vous mais pour augmenter la CAF, ou même la stabiliser, il faut passer par, soit une diminution des dépenses de fonctionnement... »

M. le Maire : « C'est ce que l'on a fait ».

M. Bouron : « ... soit une augmentation des recettes de fonctionnement. Or il s'agit là de l'impôt ».

M. le Maire : « Il est certain que ce n'est pas ici que l'on va réaliser des prodiges... Monsieur Raillard ? »

M. Raillard : « Je voudrais réagir à deux ou trois éléments que j'ai entendus ».

M. Bouron : « Le débat est intéressant ».

M. Raillard : « Je ne cherche pas à répondre, mais simplement à nourrir le débat sur certains de vos commentaires. Sur les dépenses de personnel, on peut toujours parler de pourcentages, mais un pourcentage est un ratio entre un numérateur et un dénominateur. Regardons les chiffres un à un. En 2007, les frais de personnel s'élevaient, au budget primitif, à 4 645 000 €. Les frais de personnel au budget primitif 2013, celui que nous sommes en train de construire, sont de 4 750 000 €, soit une augmentation de 110 000 € en six ans. Je passe aux autres dépenses. Au budget primitif 2007 étaient inscrits 4 500 000 €, contre 3 900 000 € au budget primitif 2013, soit moins 600 000 €. On ne peut pas à la fois faire des efforts d'un côté et se voir reprocher de l'autre le fait que le pourcentage des frais de personnel par rapport aux autres frais qui, eux, ont baissé de 600 000 €, reste à hauteur de 50%, de l'autre. Ou alors cela signifierait avoir également baissé les frais de personnel de 13%. Eh bien ce n'est pas le cas. Nous avons augmenté les frais de personnel de 2%. On dit souvent que les chiffres ne mentent pas, que seuls les menteurs savent compter... Il s'agit évidemment d'une boutade, je ne vous prend absolument pas pour un menteur, mais je préfère la dialectique avec mes chiffres. J'observe donc la tendance des frais de personnel, c'est-à-dire 0,4% par an pendant six ans en croissance. En revanche, un énorme effort a été fait sur un certain nombre de dépenses, dont une partie relevait du gaspillage, ainsi que d'autres qui n'ont pas plu politiquement, comme par exemple

la réduction des subventions. Au total, il y a eu une économie de 600 000 € en six ans sur les autres frais. Alors effectivement, les frais de personnel passent optiquement à 55%, mais nous l'assumons. Mais on ne peut nier que de vrais efforts ont été consentis par ailleurs, y compris sur le personnel afin de contenir la croissance à 0,4% par an ».

M. le Maire : « Ce sont ces économies qui nous ont permis d'augmenter nos investissements et notre capacité d'emprunt. Tout se tient. Il faut effectivement commencer par réaliser des économies ou augmenter les recettes, c'est une chose entendue ».

M. Raillard : « Le deuxième petit commentaire rapide concerne le PPI. Effectivement, le PPI de l'année dernière n'est plus tout à fait tenable, mais pourquoi ? J'espère qu'il n'a échappé à personne que nous connaissons une forte crise, qui s'est plutôt aggravée au cours de ces dernières années. Il est donc évident que les vœux pieux du PPI de l'année dernière doivent être reconsidérés pour le budget de cette année à la vue d'éléments nouveaux. En effet, nous ne pouvons plus emprunter comme on le souhaite, ni sur la durée que l'on souhaite. Nous sommes donc obligés de recadrer le budget, ce que vous auriez fait de la même manière je pense. Le contexte a évidemment changé. Les visions quelque peu optimistes et ambitieuses que l'on pouvait encore avoir l'année dernière sont aujourd'hui inopérantes. Et je vous rejoins sur ce point : le contexte n'est plus le même, et la construction budgétaire est moins ambitieuse qu'elle aurait pu l'être il y a un an. Voilà. Je ne vais rentrer dans le détail des autres éléments. La construction de ce budget se veut donc volontairement prudente, raisonnable, et tient compte du fait que l'accès au marché financier n'est pas le même qu'il y a un an ».

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Monsieur le Maire, le législateur a voulu que soit créé le Débat d'orientation budgétaire, qui ne donne pas lieu à un vote, afin d'organiser un temps de débat démocratique et de transparence sur les orientations budgétaires concernant l'année à venir. Normalement, un débat d'orientation budgétaire comporte deux parties. La première partie est celle que nous venons vivre, qui présente les perspectives budgétaires pour l'année 2013. Ainsi que l'a souligné monsieur Bouron, l'évolution du stock de la dette est important. Je ne voudrais pas vous rappeler vos propos de début de mandat sur l'état de la dette qui vous avait été laissée par l'équipe précédente, mais force est de constater que le stock de la dette n'a jamais été aussi important. La deuxième partie d'un DOB est pour moi aussi importante que la première. Il s'agit en effet de présenter les orientations et les priorités de votre action municipale pour l'année 2013. Sur ce point, vous ne donnez vraiment pas beaucoup de perspectives dans ce DOB, notamment sur les priorités que vous allez vous donner en 2013. La seule précision que vous nous apportez est la poursuite de la rationalisation du subventionnement aux associations, ce qui va amplifier les difficultés de ces dernières, déjà très maltraitées depuis plusieurs années, à un moment où elles pourraient jouer un rôle important dans la vie de la cité en ces temps très difficiles. Pour mémoire, les subventions de 82 associations ont été supprimées, alors que déjà plus d'une douzaine d'associations ont disparu, dont certaines étaient importantes, comme le Centre social. Pour le reste, vous ne donnez aucune indication. Ainsi, vous ne faites pas une priorité de la politique économique alors que nous vivons, et vous venez de le rappeler, une crise importante, et qu'il est de la responsabilité de l'ensemble des élus des différentes collectivités de soutenir les PME et d'envisager les axes de développement à venir afin de préparer l'avenir. Vous siégez à la CDC qui a la compétence économique, dans laquelle la Ville et les élus qui la représentent peuvent être une force de proposition importante. A titre d'exemple, j'avais proposé il y a quelque temps de créer un point d'informations pour les Angériens pour les aider à réaliser des travaux d'isolation, parce que c'est un exercice qui n'est pas toujours facile, afin de diminuer leurs charges de chauffage et d'économiser l'énergie. Ceci alors qu'il existe depuis quelques temps plusieurs dispositifs de soutien financier de la Région et de l'Etat pour aider les particuliers à financer leurs travaux. Ce service pourrait permettre de favoriser la réalisation de travaux, et donc donner du

travail aux entreprises et aux artisans, et dans le même temps d'améliorer le pouvoir d'achat de tout un chacun en diminuant le coût du chauffage. De même, il pourrait être créé un service de proximité pour le PME qui les aide à assurer la médiation entre l'entreprise et les différents services, car vous êtes comme moi conscients d'une certaine complexité du monde qui nous entoure. Vous ne donnez non plus aucune information sur vos engagements électoraux alors que cette année 2013 sera la dernière de votre mandat. Qu'en est-il effectivement de la création d'un projet économique sur le site de Voyer ? Pour le moment, il s'agit simplement d'un projet immobilier qui n'a aucun financement. De même, la salle de cinéma, la salle de spectacles, et il y aurait encore beaucoup d'engagements que vous avez pris que je pourrais citer... Je reste donc un petit peu sur ma faim puisque vous ne donnez aucune indication sur vos priorités d'action pour l'année 2013. On parle de montants d'investissement, mais il y a aussi un autre aspect qu'il convient d'évoquer. En effet, quel choix fait-on pour ces investissements ? Je ne suis pas sûre que l'argent consacré à l'aménagement du centre-ville avec les bornes et les horodateurs, ou les caméras qui ont coûté très cher, n'aurait pas été plus utile sur d'autres projets qui auraient permis, je pense, d'aider les entreprises, de préparer l'avenir et de créer des emplois ».

M. le Maire : « Merci Madame Mesnard. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Raillard ? »

M. Raillard : « Je voudrais juste réagir sur un point qui est une affirmation, au début de l'intervention de madame Mesnard. J'aimerais que l'on revienne deux diapositives en arrière s'il vous plaît. Je veux parler du capital restant dû, c'est-à-dire du niveau de la dette de la Ville. J'entends que le niveau n'a jamais été aussi haut. C'est vrai, mais de combien ? Il était de 11 330 000 € en 2001 alors qu'il est de 11 575 000 € en 2013, soit simplement un peu plus de 200 000 € d'écart. En douze ans, il est possible d'imaginer qu'il y a eu un peu d'inflation n'est-ce pas... Nous parlons donc d'un niveau exactement similaire à celui de 2001. Certes ensuite, le niveau de la dette avait baissé, mais nous nous situons au niveau de 2001. Donc affirmer qu'il s'agit d'un niveau jamais atteint historiquement est une contre-vérité ».

M. le Maire : « Ce n'est malheureusement pas la seule contre-vérité parmi les remarques énoncées par madame Mesnard. Par ailleurs, je voudrais dire que la compétence économique est d'abord située au niveau de la Région. Elle relève ensuite de la Communauté de communes. La Ville a conservé un certain nombre de compétences en matière économique puisque certaines zones d'activités ont été maintenues sous sa responsabilité, à la demande des anciens élus j'imagine. On ne peut donc pas dire que la Ville ne se préoccupe pas des acteurs économiques locaux. Depuis le début de mon mandat, je n'ai cessé de me préoccuper, avec le président de la Communauté de communes, du développement économique de notre territoire. Le problème, c'est que la situation économique n'a pas cessé de se dégrader depuis 2008. Vous faites semblant de découvrir que la crise économique arrive seulement maintenant... Elle perdure malheureusement depuis septembre 2008. Je regrette que le gouvernement, que vous avez soutenu, ait mis fin, j'espère temporairement, à un projet qui était susceptible de créer des emplois et développer notre territoire. Je parle évidemment du centre pénitentiaire de Fontenet. Les raisons de ce choix sont tout-à-fait discutables. Je regrette que la Région, en matière d'économie, ne fasse que du saupoudrage. Il n'y a jamais eu de grands projets, parmi les actions que mène la Région, pour l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. Il y a pourtant eu jusqu'à deux conseillers régionaux sur notre arrondissement. Je regrette que la Région ne soit pas plus efficace aujourd'hui sur le choix d'un trajet ferroviaire Niort/Saint-Jean-d'Angély/Saintes. Je pense qu'il faudrait un petit peu s'activer sur le sujet. Je me sens un peu seul dans cette action. Je voudrais donc simplement ramener les choses à leur juste proportion et dire que nous sommes dans une situation difficile qui, malheureusement, va encore s'aggraver. Nous ne sommes hélas pas au bout de nos peines. Mais quand j'entends que la Ville ne s'occupe pas en priorité des affaires économiques, je ne peux que m'insurger, permettez-moi de vous le dire. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? »

Propos inaudibles

M. le Maire : « Je sais que lorsque je mets en cause la Région, l'étendard de madame Mesnard est instantanément déployé... Vous avez la parole, Madame Mesnard ».

Mme Mesnard : « L'action économique de la Région, vous le savez, est structurée par la croissance verte. Pour ce qui concerne les Vals de Saintonge, nous sommes en train de structurer un pôle régional agro-bio. Nous avons débuté notre action avec le soutien financier très important à la construction du silo de la CORAB. Il y a maintenant un autre enjeu, pour compléter ce pôle, installer des unités de transformation agro-alimentaire afin de créer de l'emploi et de la richesse sur le territoire. A cet effet, nous avons récemment voté le financement d'un chargé de mission à la CORAB dont la tâche sera d'aider des industriels à implanter des unités de transformation agro-alimentaire en coopération avec le CRITT. Je pense qu'il s'agit là d'un enjeu, sur une terre agricole qui fournit des produits de qualité, que de penser transformation agro-alimentaire. Ce pôle régional agro-bio sera probablement, dans les prochaines années, une source de développement importante. Le deuxième pilier de la politique économique sur le territoire est l'atelier de création et la bourse régionale « Désir d'entreprendre », qui fonctionne depuis 2005 et qui est à ce jour l'un des plus dynamiques de la région Poitou-Charentes. Nous aidons tous les jeunes créateurs par un accompagnement, mais aussi par une bourse « Désir d'entreprendre » et une bourse « Cordée TPE » qui leur permet d'aménager ou d'acheter du matériel. Enfin, je mène personnellement un travail très important de proximité avec les PME du territoire. Je peux vous dire que j'ai rencontré un certain nombre d'entreprise. Je me suis proposée de les aider, soit à trouver des financements quand elles se trouvent à court de trésorerie ou quand les banques ne sont pas réceptives à leurs besoins, soit à trouver des financements pour favoriser leur développement. Je suis convaincue depuis longtemps que le développement économique local se fera avec les talents, avec les énergies des habitants, des porteurs de projets et des chefs d'entreprises du territoire. Il est à mon avis complètement illusoire de penser que nous pourrions aller chercher des grosses entreprises pour sauver notre territoire. C'est la raison pour laquelle tout cela prend du temps. Il faut effectivement plusieurs années pour construire et faire que le travail finisse par déboucher sur le développement économique d'une filière. Mais je crois que vous ne pouvez pas dire que la Région fait du saupoudrage parce que ce n'est pas tout à fait exact. Quant à la prison, je trouve qu'il y a un petit peu de malhonnêteté intellectuelle à dire que le projet était sur les rails. Vous le savez comme moi, Monsieur le Maire, ce projet figurait déjà dans la deuxième vague du précédent gouvernement, et aucun calendrier précis n'était encore déterminé. Aujourd'hui, le gouvernement a changé, et la première chose qu'il a souhaité faire évoluer est le mode de financement qui avait été mis en œuvre pour ces prisons. Il s'agissait jusqu'alors de ce que l'on appelle un partenariat public/privé. Ce partenariat consistait à faire construire des bâtiments par des entreprises privées, qui les auraient ensuite loués très cher à l'Etat pour le fonctionnement. Ce système est extrêmement coûteux à terme, et le gouvernement actuel souhaite revoir ce mode de financement. A partir du moment où il est envisagé un financement public, il faut réinscrire le projet dans le budget de l'Etat. Je peux vous dire, je l'affirme solennellement, que ce projet aboutira, avec le soutien de Catherine Quéré, avec le mien, avec celui des élus de la Région. Je crois qu'il est un peu tôt pour enterrer la prison, parce que je peux vous assurer que ce projet se réalisera. Enfin, je vais évoquer l'électrification de la ligne de chemins de fer. Je veux bien entendre tout ce que vous voulez, mais il s'agit d'un projet dont on nous parle depuis maintenant dix ans, au bas mot, porté par Dominique Bussereau. C'était une très bonne idée. Monsieur Bussereau a été ministre des Transports pendant huit ans et il n'a pas réussi à faire avancer ce dossier, qui ne porte pourtant que sur l'électrification de 70 kilomètres de lignes. Le mois dernier, il a fait volte-face, à votre grande déception ainsi qu'à la mienne. C'est une décision de l'Etat, il ne s'agit pas d'une décision de la Région. Dans cette affaire, la Région n'est pas décisionnaire. La seule compétence de la Région concerne les TER. Ainsi que vous avez pu le lire dans la presse aujourd'hui, cela fait deux ans que je travaille avec Jacky Emon pour renforcer l'offre TER de la ligne Niort/Saintes. L'année dernière, nous avons réussi à instaurer deux trains dans un sens et deux dans l'autre le matin

et le soir afin que les salariés puissent emprunter ces lignes. J'ai également réussi à éviter la fermeture des gares de Saint-Hilaire de Villefranche et de Villeneuve-la-Comtesse. Cette année, nous avons de nouveau amélioré l'offre, notamment par la création d'un nouveau train le matin et des possibilités accrues pour aller sur Bordeaux ou sur Niort. Je pense que ni vous ni moi ne sommes responsables de la décision et de la volte-face de Dominique Bussereau. Je vous avoue qu'il s'agit pour moi d'une très grande déception parce que j'estime qu'un président de Département aurait dû défendre le développement harmonieux de l'ensemble de son territoire. Il a fait un choix différent. L'engagement que j'ai pris et auquel je travaille réside en l'amélioration de l'offre TER afin que les Angériens aient au moins un service de qualité qui puisse désenclaver la ville de Saint-Jean-d'Angély. Par ailleurs, un autre projet d'autoroute ferroviaire de fret, intitulé ECOFRET, est à l'étude depuis quelques temps. Il est actuellement porté par la ville et l'agglomération de Niort, et j'espère qu'il verra bientôt le jour. Là aussi, je pense que nous aurons alors peut-être une possibilité de développer la ligne Niort/Saintes ».

M. le Maire : « Merci Madame Mesnard. Je vais répondre en essayant de ne pas être trop long. Tout ce que vous ferez pour soutenir le projet d'électrification de la ligne Niort/Saintes sera le bienvenu. Je vous soutiendrai. Je ne considère pas qu'aujourd'hui, la décision soit prise. Il faut se battre maintenant. Il faut se battre pour convaincre le Réseau Ferré de France, l'Etat et la Région. Il faut que la Région ... »

Mme Mesnard : « Mais c'est monsieur Bussereau qu'il vous faut convaincre, ce n'est pas la Région ».

M. le Maire : « Monsieur Bussereau sera d'autant plus convaincu si la Région soutient ce projet. Vous expliquez aujourd'hui que vous allez vous occuper des TER sur la ligne Niort/Saintes. Moi, je vous dis alors très franchement que nous n'aurons l'électrification de cette ligne que dans vingt ans. Et je trouve cela très dommage. Ce qui compte, c'est qu'un TGV s'arrête à Saint-Jean-d'Angély. Sans cela, toute l'économie de la Charente-Maritime intérieure en subira les conséquences. Il faut donc se battre tout de suite. Je reconnais que votre action en faveur des TER est utile. J'ai assisté hier à Saintes à la réunion sur la modernisation des lignes concernant les TER, c'est très bien, mais ce n'est pas suffisant. Il faut absolument que l'on défende le projet d'électrification Niort/Saintes. C'est une première chose. En ce qui concerne la prison de Fontenet, je ne suis pas d'accord. Qui, aujourd'hui, a eu des contacts avec le cabinet de madame Taubira ou madame Taubira elle-même ? »

Mme Mesnard : « Madame Quéré ».

M. le Maire : « Non, madame Quéré n'a pas encore rencontré madame Taubira sur ce sujet précis. Je vous répète ce que l'on m'a dit au cabinet. Concernant le centre pénitencier, je pense qu'il faut non seulement s'attacher à prendre contact avec madame Taubira, mais aussi avec le Ministère des Finances. C'est ce ministère qui décidera de la réalisation ou non de ce projet. Madame Taubira, elle, peut effectuer un choix important : elle peut décider d'un lieu d'implantation différent de celui de Saint-Jean-d'Angély, comme La Rochelle par exemple. Mais c'est au Ministère des Finances qu'il faut aller s'adresser pour assurer le financement. Sur ce point, madame Quéré est d'accord avec moi, mais il faut le vouloir. Madame Royal a aussi des contacts avec le Président de la République. Pourquoi ne s'exprime-t-elle pas sur un tel sujet ? Il faut s'exprimer, il faut défendre le projet. Enfin, je vais évoquer les entreprises que vous soutenez à travers toutes les procédures de saupoudrage qui existent aujourd'hui. Une fois encore, c'est très bien, mais ce n'est pas à la hauteur de la situation. Nous sommes dans une situation de crise absolument considérable et vous faites, à travers des procédures, que je soutiens clairement puisque c'est le Pays des Vals de Saintonge qui les met en œuvre, ...

Mme Mesnard : « Ce sont des mensonges que vous êtes en train de proférer. Je ne peux pas vous laisser dire ça ! Je transmettrai aux « saupoudrés » votre avis sur la question. Il n'y a pas que les

dispositifs, mais également tout le travail que l'on mène aux côtés des entreprises que nous aidons, en termes de médiation notamment. Ceci est très important ».

M. le Maire : « Mais il n'y a pas que vous qui oeuvrez en ce sens ».

Mme Mesnard : « Je suis en train de vous expliquer que nous avons des politiques structurantes de filières ainsi que des dispositifs structurants de soutien aux PME et à la création d'entreprises. Donc arrêtez de dire qu'il s'agit de saupoudrage. Nous avons par ailleurs un axe fort qui est la croissance verte, avec le développement d'un certain nombre de filières. L'industrialisation de ce pays a été abandonnée depuis plus de vingt ans. Aujourd'hui, nous n'avons pratiquement plus de PME de production, et nous en payons le prix fort. Il va donc falloir du temps pour reconstruire cette politique d'industrialisation ».

M. le Maire : « En tous cas, je pense qu'il est urgent, Madame Mesnard, que le Conseil régional soit attentif à la situation des entreprises qui sont en grande difficulté ».

Mme Mesnard : « Excusez-moi, mais nous ne sommes pas au Conseil régional. J'étais simplement en train de dire que, dans votre DOB, vous ne parliez aucunement des priorités d'action, de votre action municipale, sur cette ville et ce territoire ».

M. le Maire : « D'accord. J'ai bien noté votre remarque. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ? Nous allons donc passer au point suivant ».

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : M. Gilles RAILLARD

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur de la Ville a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances cantine détenues par la Ville depuis 2006 sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-K-9° du Code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Numéros de titres	Montant annuel
2006	665-857	9,99 €
2007	1181-1629-1687-2062-2654-2962-346-644-686-977-978	94,48 €
2008	1053-1062-1149-1184-1354-1458-1674-1756-1767-1792-1937-2007-2014-2023-2052-2465-2596-322-3633-427-509-843	303,60 €
2009	1032-1208-1598-1607-1699-1809-1960-576-579-821-863-1195	447,39 €
2010	1530-1589-1590-1591-1605-1614-1628-180-2071-397	279,40 €
2011	1367-2471-791-919-922-1319-874	283,32 €
2012	1226-374-566-570-747-971	277,37 €
	TOTAL	1 695,55 €

Les crédits sont inscrits, ce jour, au compte 6541.01 du budget de la Ville comme suit :

Dépenses de fonctionnement

6541-01 Créances admises en non-valeur	1 696 €
022-01 Dépenses imprévues	- 1 696 €

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces admissions en non-valeur de créances irrécouvrables au titre du budget principal 2012, pour la somme de 1 695,55 €.

M. Raillard : « Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur de la Ville a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances liées à la cantine détenues par la Ville depuis 2006 sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies. En conséquence, je vous propose d'admettre en non-valeur un montant de 1 695,55 €, dont vous trouverez le détail dans vos documents. Je demande donc au Conseil municipal d'approuver ces admissions en non-valeur de créances irrécouvrables au titre du budget principal 2012, pour la somme de 1 695,55 € ».

M. le Maire : « Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous allons maintenant évoquer le régime indemnitaire avec monsieur Caillaud ».

RÉGIME INDEMNITAIRE - MODIFICATION

Rapporteur : M. Serge CAILLAUD

Par délibération du 8 décembre 2011, le Conseil municipal a repris l'ensemble de ses décisions antérieures en matière de régime indemnitaire en une seule délibération.

Afin de permettre le paiement d'heures supplémentaires d'enseignements effectuées par les personnels enseignants de l'Ecole municipale de musique, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la mise en place de l'indemnité « d'heures supplémentaires d'enseignement », conformément au décret n° 50-1248 du 6 octobre 1950 modifié fixant le nouveau régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées aux personnels civils de l'Etat et au décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En seraient bénéficiaires les agents stagiaires, titulaires et non titulaires de droit public occupant un emploi à temps complet, non complet ou à temps partiel et relevant des cadres d'emplois suivants :

- professeurs d'enseignement artistique
- assistants d'enseignement artistique.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la mise en place de cette indemnité dans les conditions susvisées avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2012 ;
- d'adopter la nouvelle délibération ci-jointe regroupant l'ensemble des dispositions relatives au régime indemnitaire, c'est-à-dire reprenant les dispositions de la délibération du 8 décembre 2011 et les nouvelles dispositions précitées.

M. Caillaud : « Bonsoir à tous. En décembre 2011, à la demande de la Chambre régionale de la Cour des comptes, nous avons réuni en un seul document le régime indemnitaire applicable à la Ville. Dans ce document ne figuraient pas les heures supplémentaires concernant l'enseignement de l'école municipale de musique. Afin de permettre le paiement d'heures supplémentaires d'enseignement effectuées par les personnels enseignants de l'école municipale de musique, il est aujourd'hui demandé au Conseil municipal d'autoriser l'intégration de l'indemnité « d'heures supplémentaires d'enseignement » dans l'ensemble du document du régime indemnitaire ».

M. le Maire : « Ceci a été validé par la commission. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Nous arrivons à la délibération concernant les études surveillées ».

ÉTUDES SURVEILLÉES - RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Rapporteur : M. Serge CAILLAUD

Par délibération en date du 2 février 2006, le Conseil municipal a adopté la mise en place d'un service d'études surveillées.

Ce service fonctionne à l'école Joseph Lair, les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30, et était jusqu'à présent assuré par le personnel enseignant, rémunéré par référence au décret n°66-787 du 14 octobre 1966.

Or depuis cette rentrée, il n'y a plus d'enseignant volontaire.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ce service durant cette année scolaire 2012-2013, il convient d'avoir recours à un agent extérieur au corps enseignant en activité.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance le nombre de surveillances qui seront effectuées,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un emploi de vacataire chargé d'assurer les études surveillées ;

- d'autoriser M. le Maire à procéder au recrutement et à accomplir les formalités correspondantes ;
- d'autoriser la rémunération de cet agent à la vacation, après service fait, sur la base du taux horaire maximum attribué à un professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école fixé par décret.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

M. Caillaud : « Dans une de nos écoles, un enseignant assure l'étude surveillée trois jours par semaine à raison d'une heure chaque soir. Or cet enseignant ne désire plus désormais assumer cette tâche. Nous avons pu trouver une personne susceptible de le remplacer. Mais pour ce faire, il nous faut créer un emploi de vacataire. Plusieurs solutions s'offraient à nous. Nous aurions pu tout simplement supprimer l'étude surveillée, mais cela ne correspond pas à notre volonté, et les familles n'auraient pas été satisfaites. Nous aurions également pu faire appel à quelqu'un de non spécialisé, ce qui nous aurait évité d'avoir recours à une délibération. En définitive, nous avons préféré conserver le système en place. Nous allons faire appel à un enseignant en retraite qui a bien voulu accepter d'assurer ces trois heures par semaine. Nous demandons donc au Conseil municipal de bien vouloir créer un emploi de vacataire chargé d'assurer les études surveillées ».

M. le Maire : « Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous évoquons ensuite la gestion et les tarifs pour les fêtes de fin d'année ».

ANIMATIONS DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2012 GESTION ET TARIFS DE LOCATION

Rapporteur : M. Didier MARTINEAUD

Par délibération du Conseil municipal du 8 décembre 2011, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a organisé sur la place de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de l'animation des Fêtes de fin d'année 2011, un marché de Noël autour d'une grande scène permettant le déroulement de spectacles pour les petits et les grands.

Malgré des conditions climatiques défavorables qui ont perturbé les spectacles susvisés, cette animation a rencontré un vif succès auprès de la population angérienne et environnante.

Il est donc proposé de la reconduire pour l'année 2012 en y apportant les modifications suivantes :

- avancement de la date jugée trop tardive par les commerçants participants,
- transfert du marché de Noël sur la place François Mitterrand puisque la fête foraine et les animations (spectacles, ateliers créatifs, maquillage, photos avec le Père Noël) ne se tiendront qu'à partir des vacances scolaires, soit le samedi 22 décembre 2012.

Aussi, la période retenue pour cette nouvelle édition du marché de Noël est fixée du vendredi 14 au dimanche 16 décembre 2012 inclus.

Afin de procéder à la location des chalets, des tonnelles, des nouveaux stands toile « abris rapid » et l'implantation des commerçants ambulants, il convient d'arrêter les tarifs comme suit pour la durée allant du 14 au 16 décembre 2012 inclus :

Location des chalets de Noël :

- location d'un chalet kiosque ouverture partielle en façade par un volet : 35 € tout compris
(6 m²)
- location d'un chalet ouverture totale en façade par une double porte : 45 € (6 m²)
- location d'un stand toile « abri rapide » ouverture en façade par une porte : 30 €
(9 m²)
- location d'une tonnelle ouverture totale en façade : 25 € (9 m²)
- caution de 100 € par chalet ou par tonnelle.

Les consommations électriques sont incluses.

Commerçants ambulants :

- 15 € la journée.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes du contrat de location ci-annexé,
 - d'autoriser M. le Maire à signer les contrats de location,
- d'approuver les tarifs ci-dessus proposés.

M. Martineaud : « Après avoir tutoyés les plus hautes responsabilités de la Région et de l'Etat, je suis un peu désolé de vous faire redescendre aux réalités plus quotidiennes des Angériens... Nous arrivons bientôt à la fin de l'année. Je vais donc vous parler des animations qui s'y rapportent, notamment du marché de Noël. Cette année, ce marché est modifié par rapport à celui de l'an passé. En effet, nous l'avons avancé au point de vue dates, raccourci au point de vue délai et changé au niveau de l'emplacement, tout ceci bien entendu en concertation avec les commerçants. La période concernée étant plus courte, les tarifs ont été modifiés en conséquence. Il vous est donc demandé de vous prononcer sur les tarifs, tels que vous les avez sous les yeux, de la location des chalets et des emplacements ».

M. le Maire : « Merci. Madame Cosier a-t-elle quelque chose à nous dire sur ces fêtes de Noël ? »

Mme Cosier : « Nous préparons ces fêtes en espérant bénéficier d'un temps clément afin que les Angériens puissent faire la fête ».

M. le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Nous passons à une question plus technique puisqu'il s'agit des redevances d'occupation du domaine public. Je donne la parole à monsieur Castagnet ».

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, la Commune perçoit la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques.

Il convient d'actualiser la dernière délibération portant sur ce sujet en décidant d'appliquer le décret précité sur la base des taux plafonds suivants.

Pour information en 2011, la Commune percevait 33,98 €/km pour les artères quelles qu'elles soient, et 22,65 €/m² pour la catégorie « autres ».

Ces montants « plafonds » pour 2012 sont :

	Artères souterraines en €/km	Artères aériennes en €/km	Installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique)	Autres (cabine téléphonique Sous répartiteur) €/m ²
Domaine public routier communal	38,68	51,58	Non plafonné	25,79
Domaine public non routier communal	1 289,45	1 289,45	Non plafonné	838,14

On entend par artère dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Le montant de cette redevance sera revalorisé chaque année au 1^{er} janvier par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01).

Il est proposé au Conseil municipal :

- de retenir les montants plafonds ci-dessus mentionnés, ainsi que leur revalorisation au 1^{er} janvier de chaque année suivant l'index TP01 ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué ;

- de donner délégation à M. le Maire pour calculer chaque année, le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication, et émettre les titres de recettes correspondants.

M. Castagnet : « Il s'agit de remettre à jour, comme presque tous les ans, la redevance d'occupation du domaine public que nous paient les opérateurs de communication électronique. Vous pouvez découvrir dans vos dossiers la délibération avec les chiffres qui vous sont proposés, soit 38,68 € le kilomètre, 51,58 € pour les artères aériennes et 1 289,45 € pour le domaine public non routier communal. Il y a également un tarif pour les cabines téléphoniques. Nous réactualisons donc tous ces prix ».

M. le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des Angériens me disent que certaines cabines téléphoniques existent toujours mais ne sont plus du tout utilisées. Faut-il les maintenir ? »

M. Castagnet : « Il a été demandé à France Télécom de nous livrer les chiffres de fréquentation de toutes les cabines. Nous agirons en fonction de leur réponse et pourrions éventuellement envisager certaines suppressions ».

M. le Maire : « Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Nous arrivons à une délibération assez symbolique, l'acquisition de l'immeuble à pans de bois situé place du Pilori ».

ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ 22 RUE GROSSE HORLOGE

Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET

L'immeuble commercial situé 22, 24 et 26 rue Grosse Horloge est fermé depuis plusieurs années. Ses façades et sa toiture se sont fortement dégradées et lui confèrent un état d'abandon qui ne met pas le centre-ville en valeur. Par ailleurs, l'architecture remarquable de cet immeuble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, demande une attention toute particulière pour sa restauration et la conservation d'un patrimoine historique urbain.

Le service du Domaine a estimé ce bien à 105 000 € par lettre du 19 mars 2012.

A l'issue de la négociation avec le propriétaire, celui-ci confirme par courrier du 7 septembre 2012 son accord pour vendre à la Ville cet ensemble cadastré section AE n° 419 d'une superficie de 193 m² pour 70 000 €.

Une fois acquis, cet immeuble sera mis en sécurité. La toiture sera refaite, les façades seront consolidées, l'intérieur nettoyé et les différents ouvrages en bois renforcés.

Ces travaux sont estimés à 50 000 € TTC.

Une deuxième phase de travaux sera nécessaire pour le réhabiliter éventuellement par la création de commerces ou de services au rez-de-chaussée, et de logements à l'étage.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de l'immeuble cadastré section AE n° 419 à la SCI ST JEAN au prix de 70 000 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette affaire.

M. Castagnet : « Il est exactement situé au croisement de la rue des Bancs et de celle de la Grosse Horloge. Depuis plusieurs années, nous essayons de discuter avec le propriétaire. Des arrêtés de péril ont été pris par la précédente municipalité, confirmés par nous-mêmes. Finalement, ce propriétaire nous a proposé d'acheter cet immeuble. L'estimation des Domaines est de 105 000 €. Après transaction, l'acquisition se fera en définitive à hauteur de 70 000 €. Une fois cet immeuble acheté, il faudra le mettre hors d'eau et procéder à quelques travaux au niveau de la toiture. Il existe notamment une petite terrasse très dégradée par les pigeons. Il s'agit donc de remettre l'ensemble en état ».

M. le Maire : « Y a-t-il des questions ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Oui, j'ai une inquiétude. Vous indiquez que vous allez refaire la toiture, que les façades seront consolidées, l'intérieur nettoyé et différents ouvrages en bois renforcés. Il nous semble que l'estimation de 50 000 € est un peu juste au regard des travaux à entreprendre. De plus, comme indiqué dans la délibération, l'ensemble est inscrit à l'inventaire supplémentaire, ce qui je pense suppose certaines contraintes et l'intervention d'artisans agréés ».

M. Castagnet : « Au contraire, ces 50 000 € sont plutôt surestimés. Il s'agit simplement, dans un premier temps, de mettre cet immeuble hors d'eau et d'éviter quelques dégradations supplémentaires, tel le crépi qui s'abîme. Ensuite, il nous faudra trouver un investisseur, public ou privé, pour essayer de le restaurer. Nous pourrions envisager la réalisation de logements de différents types et, peut-être, de commerces au rez-de-chaussée ».

Mme Mesnard : « Je vous trouve très optimiste. Vous parlez de différents ouvrages en bois. La structure de cette maison est en bois, et j'ai peur que vous ayez de bien mauvaises surprises. Il me semble que vous devriez pousser un peu plus loin votre analyse ».

M. Castagnet : « Les bois sont extérieurs et sont en très bon état. Il n'y a pas de problèmes au niveau des bois. La toiture est plus incriminée. Il y a des réparations partielles à envisager. Et puis il y a cette terrasse à l'arrière, dont je vous ai parlé. Il faudrait en supprimer l'accès aux pigeons qui polluent l'environnement ».

M. le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet ? Je pense qu'il était important que l'on puisse aboutir dans cette négociation qui n'a pas été facile. L'essentiel est de pouvoir sauver ce bâtiment. Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

M. le Maire : « Nous allons maintenant évoquer le cinéma ».

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE AU 1 - 3 RUE LAURENT TOURNEUR CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHARENTE-MARITIME

Rapporteur : M. Jacques CASTAGNET

En prévision de la construction du cinéma au droit du 1 - 3 rue Laurent Tourneur sur un terrain qui pourrait receler des vestiges archéologiques, et conformément au Code du Patrimoine (articles R. 522-1 à R. 523-68), la Direction Régionale des Affaires Culturelles impose de réaliser préalablement à toute opération d'aménagement, un diagnostic d'archéologie préventive.

Ce diagnostic sera confié au Département de la Charente-Maritime qui le réalisera selon les modalités spécifiées dans la convention ci-jointe, notamment :

- règlement par la collectivité d'une redevance de 1 863,03 € ;
- mise à disposition, par la Ville, d'une pelle mécanique avec chauffeur (coût prévisionnel : 3 810 € TTC) ;
- intervention de l'équipe d'archéologues à compter du 5 novembre 2012 pour une durée de 10 jours au total : 5 jours pour le diagnostic archéologique sur site et 5 jours pour le rapport d'exécution et l'exploitation des données.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document lié à ce dossier.

M. Castagnet : « Vous savez que la Commune a convaincu la CDC de réaliser le futur cinéma sur le site de l'ancien SDIS, ou ancien garage Citroën, au 1 - 3 rue Laurent Tourneur. Pour ce faire, il nous faut procéder à un diagnostic d'archéologie préventive pour vérifier l'existence ou non de richesses dans le sous-sol. Nous nous sommes donc adressés au Département. Actuellement, les services d'archéologie de l'INRA et du Département sont très occupés sur la ligne TGV Tours/Bordeaux et les délais d'intervention assez longs. Malgré tout, grâce à nos différentes interventions, le Département a accepté d'accélérer cette procédure. Je vous propose donc la signature de cette convention, le règlement par la collectivité d'une redevance de 1 863,03 € et la mise à disposition d'une pelle mécanique avec chauffeur pour un coût prévisionnel de 3 810 €. Cette pelle mécanique va être utilisée afin de creuser des tranchées sur le site pour effectuer des sondages archéologiques ».

M. le Maire : « Ce diagnostic archéologique va durer dix jours ».

M. Castagnet : « Ensuite, la CDC pourra commencer à travailler sur le projet de cinéma pour lequel elle détient la compétence ».

M. le Maire : « Et pour lequel trois architectes ont été présélectionnés ».

M. Bouron : « A ce propos Monsieur le Maire, j'ai deux questions à poser. Est-ce que l'on peut programmer le cinéma dans le temps ? Par ailleurs, quelles sont les conditions de cession de cet emplacement et de ces bâtiments à la Communauté de communes ? »

M. le Maire : « Sur le deuxième point, la réponse est très simple : nous mettons gratuitement à disposition de la Communauté de communes un terrain nu, qui ne représente pas la totalité de l'emprise mais les deux tiers de celle-ci environ, pour la création de ce complexe de cinéma. Quant à la programmation, elle va dépendre essentiellement de la capacité financière de la Communauté de communes. En principe, un complexe cinématographique en centre-ville dans une agglomération comme Saint-Jean-d'Angély doit pouvoir normalement trouver son équilibre de financement, surtout si le terrain est gracieusement mis à disposition et si la CDC peut obtenir un certain nombre de subvention pour la construction de ce complexe. Ceci étant reste la capacité à obtenir les financements. Et ces financements devront être suffisamment longs. Je ne peux donc pas répondre à cette question aujourd'hui. Cela va dépendre de la capacité de la CDC à mettre rapidement en œuvre ce projet, en fonction de ses investissements. La Communauté de communes a des investissements importants aujourd'hui programmés. Il s'agit de « Chacun son toit », auquel est associée une activité pour la petite enfance, et Arcadys, qui représente un investissement important et qui doit être rentabilisé. Plus vite le parc Arcadys trouvera preneurs pour ses parcelles, plus vite la CDC pourra retrouver des marges de manœuvre ».

M. Castagnet : « Monsieur le Maire, nous pouvons rajouter que la CDC a commencé la procédure puisqu'elle a lancé le concours d'architecte. Nous en sommes à la deuxième phase. Trois architectes ont été retenus, qui vont élaborer un projet beaucoup plus complet. L'étape suivante consistera à définir le choix du lauréat parmi ces trois architectes. Ce lauréat réalisera le cinéma. Un certain nombre d'observations lui seront soumises lorsqu'il aura été choisi afin d'établir une certaine cohérence architecturale avec la deuxième partie du site pour laquelle nous envisageons une autre activité ».

M. Bouron : « Cela ne veut pas dire grand-chose. Ce sont les nouvelles procédures et les nouvelles lois qui obligent à la réalisation préalable de projets et appels d'offres avant de pouvoir commencer à demander des subventions. Tant mieux si ça se fait, les choses pourront peut-être avancer, mais cela ne signifie pas que l'on puisse dater la mise en service du cinéma ».

M. le Maire : « Il serait plus facile de la dater s'il s'agissait d'une compétence de la Ville, ce qui n'est plus le cas ».

M. Bouron : « Peut-être « heureusement » aussi, parce qu'un tel projet est onéreux. On peut estimer le coût d'une salle à environ 1 000 000 €, soit au moins 3 000 000 € pour trois salles ».

M. le Maire : « J'espère que cela sera un petit peu moins. Quelqu'un veut-il rajouter quelque chose ? Nous allons donc voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération, qui est la dernière de notre ordre du jour, est votée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

M. le Maire : « Je vous remercie de votre patience. Je renouvelle également mes félicitations à nos nouveaux venus. Merci à tous ».